

**AUTHOISON
VILLERS-PATER**

70190

Tel/Fax: 03 84 68 38 22

**CONSEIL SYNDICAL
Séance du 31 MARS 2025**

PRESENTS : Mme MOUGIN Marie-Claude, MM. DENOIX Jérémie et DUCRET Bruno, et PETETIN Kevin

La séance est déclarée ouverte à 18h30, secrétaire de séance : Bruno DUCRET

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

M. le Président présente le compte de gestion 2024 établi par le Service de Gestion Comptable de Gray. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, et après en avoir délibéré, le conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Le compte de gestion 2024, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Président indique au conseil syndical qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif 2024. Madame MOUGIN Marie-Claude est désignée comme Présidente de séance.

Conformément à l'article L2012.31 du CGCT, la Présidente de séance présente le compte administratif 2024 du Syndicat.

Section de fonctionnement

Recettes:	99712.65 €
Dépenses :	74275.76 €
Résultat de l'exercice:	25436.89 €
Report 2023:	58168.05 €
Excédent de clôture 2024:	83604.94 €

Section d'investissement

Recettes:	37119.34 €
Dépenses :	159761.04 €
Résultat de l'exercice:	- 122641.70 €
Report 2023:	66903.25 €
Excédent de clôture 2024:	55738.45 €

Le résultat de clôture a reporter au compte R002 du budget primitif 2025 est **27866.49 €**

La Présidente de séance précise que le compte administratif du Syndicat tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par le trésorier.

La Présidente de séance soumet au vote et après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **approuve le compte administratif 2024 du Syndicat.**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'Article L2224-1 ;

M. Jérémie DENOIX, Président du Syndicat fait la présentation des prévisions budgétaires proposées pour l'exercice 2025, lesquelles se résument comme suit :

EXPLOITATION

	Dépenses	Recettes
Prévisions 2025	155010.00 €	97143.91€
Report excédent de fonctionnement 2024		<u>57886.49 €</u>
Total section exploitation	155010.00 €	155010.00 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Prévisions 2025	102001.00 €	127739.45 €
Report déficit d'investissement 2024	55738.45 €	
Restes à réaliser 2024		<u>30000.00 €</u>
Total section exploitation	157739.45 €	157739.45 €

Après délibération, les membres du Syndicat approuvent le budget primitif 2025 tel que présenté par M. le Président,
à l'unanimité